

Le Collectif du Biollay – Chamonix Mont Blanc

Chez Sophie Persyn - 53 Chemin de la Cascade - 74 400 Chamonix Mont Blanc

Email : sophie.persyn74@wanadoo.fr TEL 06 83 37 66 54

Soutenu par l'Association « Les Amis du Quartier du Biollay » N° W742008294

<http://prairiedubiollay.org> info@prairiedubiollay.org

**A l'attention de M. Yves LEBRETON
Préfet de Haute Savoie**

Chamonix, le 28 août 2024

Objet :

Opposition des riverains du Biollay au projet de la mairie de Chamonix de créer une Chambre Funéraire de 915 m² d'emprise au sol, à l'entrée du quartier, au bord de la plateforme touristique du Montenvers.

Monsieur,

Je suis Sophie Persyn et je vous écris au nom du Collectif du Biollay qui depuis Mars 2022, s'est mobilisé dans un premier temps contre l'implantation d'un méga-funérarium d'environ 1500 m² d'emprise au sol, sur l'espace naturel à sauvegarder que représente la Prairie du Biollay au cœur de notre petit quartier. Le manque d'information et de concertation pendant cette période a été flagrant. Je précise que nous ne contestons pas la nécessité d'un funérarium, mais son implantation sur un espace naturel à préserver et la totale démesure du projet.

Celui-ci a été abandonné par la Mairie en août 2023, après 4 ans d'études d'architectes très coûteux en argent public et 1 an et demi d'opposition des riverains soutenus par de nombreux habitants de Chamonix.

Néanmoins, s'il a été abandonné, c'est avant tout pour cause de prise de conscience (bien tardive !) de la non-constructibilité du terrain au regard des préconisations du PPRA de 2005.

Après 11 mois de silence radio, la Mairie a organisé le 29 juillet 2024, avec une semaine de préavis, une réunion publique pour présenter un nouveau Projet Funérarium, version 2024, en ne laissant, une fois encore, aucune place à la concertation (refus d'organiser, à défaut d'enquête publique, un simple sondage. Vote du dépôt de permis de construire, dès le lendemain, lors Conseil Municipal du 30 juillet 2024).

Ce nouveau projet de Funérarium rencontre à nouveau une forte opposition de la part des riverains, soutenus par de nombreux habitants de Chamonix.

Nous contestons entre autres :

- son implantation, pour cause d'inconvénients majeurs de nature à porter atteinte à l'ordre public.
- son caractère inutilement grandiose et démesuré à l'heure de la sobriété préconisée face aux enjeux climat-énergie-biodiversité (nous contestons également les chiffres de la Mairie concernant les décès).
- le non-respect de l'intégration architecturale pourtant préconisée par le règlement du PLU.

Nous avons appris que seul le Préfet peut autoriser la création d'une Chambre Funéraire, nous avons donc décidé de rédiger un dossier complet de 22 pages, sérieux, motivé, argumenté et documenté, pour vous faire part non seulement des raisons de notre opposition, **mais également vous présenter une contre-proposition**, fruit de notre travail de documentation, de concertation et de réflexion. Une contre-proposition qui nous paraît nécessaire et suffisante pour répondre aux attentes légitimes des habitants de Chamonix.

Nous vous serions très reconnaissants de prendre le temps de l'étudier, et nous espérons que vous nous aiderez, d'une façon ou d'une autre, à faire entendre notre voix auprès de la mairie de Chamonix.

Restant à votre disposition pour tout renseignement ou complément d'informations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma plus haute considération.

Sophie Persyn
Au nom du Collectif du Biollay

